

Le RAM a déménagé : petit rappel.

Comme annoncé dans Amstrang'RAM du mois de juillet 2011, le Relais Assistantes Maternelles a provisoirement déménagé le temps de réaliser des travaux d'accessibilité dans les locaux de Cézac.

Pour les temps de permanence et d'accueil du public :

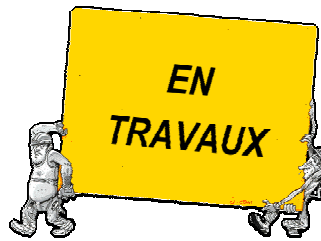
Véronique Falah, l'animatrice, **accueille parents, assistantes maternelles et toutes personnes la sollicitant**, aux horaires de permanence habituels **dans les locaux de la Maison de la CDC à Saint Savin.**

Lundi :
9h/12h30 ; 13h30/19h00
Mardi : 13h30/18h30
Jeudi : 13h30/18h00
Vendredi : 13h30/17h30

Pour les temps d'animations en matinée :

depuis les vacances de Toussaint 2010, l'atelier qui avait lieu à Cézac a été transféré à la « Maison des Jeunes » à Cubnezais le jeudi.

Les ateliers de Générac (mardi) et Laruscade (vendredi) eux, n'ont pas été modifiés.



Les travaux terminés, les permanences et le temps d'animation reviendront à Cézac.

Durant la période de travaux, le numéro de téléphone ainsi que l'adresse mail du RAM restent inchangés.

RAM de la CDC du Canton de Saint Savin

34 Le bourg
33620 CEZAC

Tel/Fax:

05.57.68.18.45

Mail:

ram@cdc-saintsavin.fr

Des infos sur le canton:

www.cdc-saintsavin.fr

Votre relais en 2012... :

Mardi 17 Janvier 2012
à 20h00

Réunion d'information à destination des assistantes maternelles sur la **Convention Collective et l'établissement du contrat de travail.**

Lieu : Maison de la CDC, Saint Savin.



Mardi 13 Mars 2012
à 10h00

le RAM fait son carnaval !

Assistants maternelles, enfants et parents sont conviés à ce moment festif : déguisements, musique, confettis, ballons et goûter...

Lieu : Salle des fêtes de Générac.



Une fois par mois en période scolaire et sur les 3 lieux d'animations, un **atelier Livres et Comptines** est proposé aux enfants et aux assistantes maternelles. Pour l'occasion, le temps d'animation est scindé en deux groupes : 9h30 et 10h30.



Une inscription préalable auprès de l'animatrice du RAM est obligatoire pour ces 3 propositions.

Sommaire :

• Page 1 :

Le RAM a déménagé: petit rappel.

Votre relais en 2012..

• Page 2 :

Zoom sur... la durée de l'accueil.

Vos tarifs minimums au 1er décembre 2011.

• Page 3 :

Le jeune enfant et la télévision...

Bibliographie.

• Page 4 :

La recette enfantine

Le Noël de la famille Souris.

Zoom sur... : la durée de l'accueil.

Les conditions de l'accueil annuel, hebdomadaire, journalier ou occasionnel sont précisées au contrat de travail.

Accueil annuel :

L'employeur et le salarié se mettent d'accord sur les périodes d'accueil programmées dans l'année.

Le contrat prévoit le nombre et dans la mesure du possible, la date des semaines d'accueil et l'horaire d'accueil journalier.

Si ces dates ne sont pas connues lors de la signature du contrat, celui-ci devra fixer le délai de prévenance.

Un délai de prévenance sera également précisé au contrat si les deux parties conviennent de la possibilité de la modification des dates de semaines programmées.

Accueil hebdomadaire :

La durée conventionnelle de l'accueil est de 45h00 par semaine.

Un jour de repos hebdomadaire est prévu au contrat et est pris le même jour en cas de multi-employeurs.

Il est donné de préférence le dimanche mais un autre jour peut être choisi par accord entre l'employeur et le salarié. Cet accord figure au contrat.

Dans le cas où exceptionnellement l'enfant est confié au salarié le jour de repos hebdomadaire, celui est rémunéré au tarif habituel majoré de 25% ou récupéré, d'un commun accord, par un repos équivalent majoré dans les mêmes proportions.



Accueil journalier :

Le salarié bénéficie d'un repos quotidien de 11h00 consécutives minimum.

L'accueil journalier débute à l'heure prévue au contrat et se termine à l'heure de départ du parent avec son enfant.

Toutefois, si employeur et salarié en sont d'accord, il pourra être dérogé à ces principes :

- en raison d'impératifs liés à des obligations prévisibles et non constantes de l'employeur,
- pour assurer l'accueil de l'enfant dans des situations exceptionnelles et imprévisibles.

Dans ces cas, l'accueil pourra être effectué de nuit.

Accueil occasionnel :

L'accueil est occasionnel quand il est de courte durée et n'a pas de caractère régulier.

Vos tarifs minimums au 1er décembre 2011

Habituellement revalorisé au 1er janvier de chaque année, le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) est automatiquement réévalué en cours d'année si l'inflation constatée dépasse le seuil de 2 %, ce qui a été le cas sur l'année passée à hauteur de 2,13%.

Par conséquent, **le salaire horaire minimum des assistantes maternelles** indexé sur le SMIC (9,19 € brut au 1er décembre 2011) est passé à cette date de 2,53€ brut à **2,59€ brut soit 2€ net** au 1er décembre 2011.

Pour rappel, seul le salaire minimum (0,281XSMIC par enfant et par heure de garde) est indexé

sur le SMIC est revalorisé automatiquement au 1er décembre 2011.

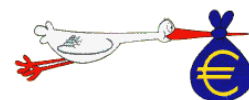
Si le salaire de l'assistante maternelle est supérieur à ce montant, l'employeur n'a aucune obligation de revalorisation. Elle peut toutefois être négociée et fera dans ce cas l'objet d'un avenant au contrat.

Pour l'indemnité d'entretien, les minima sont désormais les suivants :

- Moins de 9h : 2,65€ minimum
- 9h00 de garde par jour : 2,92€ minimum
- A partir de 10h00 de garde : **2,92x durée d'accueil**

9

Quant **au plafond journalier** déterminant le niveau de salaire maximal de l'assistante maternelle permettant aux parents de bénéficier de l'aide à l'emploi et de la prise en charge des cotisations sociales prévu par le complément du libre choix du mode de garde de la PAJE, il est porté à **45,96€ brut (35,57€ net) par journée d'accueil.**



« Le jeune enfant et la télévision » ...

«Le bébé ne comprend pas, il ressent ! Un peu comme une éponge, il absorbe et s'imprègne de tout ce qui l'entoure.»*

Le développement d'un jeune enfant passe par la motricité et la capacité à interagir avec les personnes qui l'entourent et avec les objets qu'il rencontre.

Le bébé est d'abord attiré par tout ce qui bouge puis il découvre qu'il peut agir sur son environnement et, dès que sa motricité le lui permet, il désigne les choses et les touche.

A partir de neuf mois, le bébé imite sans comprendre ce qu'il voit. Vers un an et demi ou deux ans, il met des mots sur les choses et comprend des expressions de base.

Pour développer ses capacités, l'enfant utilise activement ses sens en s'appuyant notamment sur la relation à l'adulte qui répond à ses sollicitations.

L'exposition passive à des images diffusées sur un écran ne favorise

pas ce type d'interaction indispensable.

Un très jeune enfant exposé à la télévision reçoit un flux d'images et de sons qu'il ne comprend pas et qui peuvent entraver son développement.

Le regard du bébé est capté par l'écran et l'effet calmant qui s'en suit peut donner l'illusion d'un effet positif. Or, au calme de l'enfant capté par l'image va souvent suivre une agitation, mal comprise pouvant paradoxalement amener les adultes à augmenter la consommation de télévision.

« À partir de 3 ans, l'enfant est capable de suivre un film ou une émission qui l'intéresse. [...] Il croit tout ce qu'on lui montre ou ce qu'on lui raconte. Il est d'abord crédule et il lui faut du temps pour parvenir à faire la part du vrai et du faux. »*

L'enfant âgé de 3 à 6 ans réagit avec sa sensibilité. Dans cette période où son langage se développe et où il gagne en autonomie, en expériences et en devenant plus actif, il

est important de sélectionner les programmes qu'il visionne et d'en limiter la durée.

Selon ces différentes expériences, il deviendra confiant et offensif ou, au contraire, craintif et défensif.

L'enfant n'a pas de recul par rapport aux images, il ne percevra donc pas la différence entre fiction et réalité.

Il considèrera comme réelles les images effrayantes qu'il aura vues, sans avoir les mots pour exprimer ce qu'il ressent. D'où la nécessité d'exercer une vigilance particulière, de ne jamais le laisser seul face à l'écran et de dialoguer avec lui.

*Voir Bibliographie.



Bibliographie :

«T'choupi veut regarder la télé» de **Thierry Courtin**, Editions Nathan.

T'choupi veut regarder sa cassette vidéo mais finit par abandonner la télé pour reprendre ses jeux...

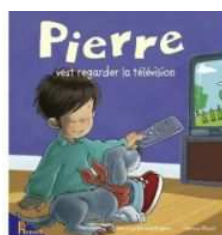
Dés 1 an.



« Pierre veut regarder la télévision » de **Sandrine Rogeon**, Editions Hemma.

Pierre a la fâcheuse habitude de s'installer pour un oui, pour un non devant la télévision...

Dés 3 ans.



« Qu'est-ce qu'il y a à la télé ? » de **Claude Allard et Cécile Dollé**, Editions Albin Michel.

Par un psychiatre conseiller auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel, secondé par une journaliste, un petit guide pour apprendre à nos enfants à regarder la télévision de façon intelligente.



R.A.M « La luciole »

34 Le Bourg
33620 CEZAC

Tel/Fax :
05.57.68.18.45
Mail : ram@cdc-saintsavin.fr

Service à destination des
habitants des communes
membres de la Communauté
de communes de Saint Savin

Fermeture annuelle du RAM du 23 décembre
2011 au soir au 2 janvier 2012 inclus
Reprise des animations
le mardi 3 janvier

SABLES DECORATION DE NOEL

- 125 grs de beurre
- 200 grs de farine
- 60 grs de sucre cristallisé
- 2 œufs
- 1 pincée de sel, un peu d'eau.



Verser la farine et le sel sur la table et faire un puits au milieu. Ajouter le beurre et malaxer jusqu'à ce que le mélange devienne granuleux. Casser les œufs au centre du puits et malaxer la pâte pour qu'elle devienne homogène et souple. Ajouter un peu d'eau si la pâte n'est pas assez souple, ou un peu de farine si elle est trop gluante. Ajouter le sucre et malaxer la pâte. Faire une boule avec la pâte et la travailler jusqu'à ce qu'elle ne colle plus aux doigts. Étaler la pâte sablée au rouleau à pâtisserie sur 1 cm d'épaisseur. En farinant légèrement le rouleau à pâtisserie pour qu'il ne colle pas. Découper des formes d'étoiles à l'aide d'emporte-pièces. Placer toutes les étoiles de Noël sur une feuille de papier sulfurisé et enfourner. Faire cuire 10 à 15 minutes dans un four chaud à 220°. Sortir les étoiles de Noël et les placer sur une grille le temps qu'elles refroidissent. Découper des rubans de 10 à 12 cm de long, les glisser dans le trou de chaque étoile et faire un nœud. Il ne reste plus qu'à accrocher les étoiles gâteaux sur le sapin de Noël pour le décorer !

Vous pouvez également télécharger le journal du RAM sur le site internet de la Communauté de Communes.
Les envois par courrier se font uniquement sur demande, vous devez contacter l'animatrice au 05 57 68 18 45

Le Noël de la famille Souris...

C'est la veille de Noël. Dans le nid douillet de la famille Souris, ça sent bon le chocolat chaud, le miel et les gâteaux.

Maman Souris démêle les guirlandes. Un souriceau décore des pommes de pin. Un autre enfille des boules de houx.

Et le troisième, le plus petit ?

Le troisième, le plus petit, attend. Perché sur un tabouret, derrière la vitre givrée, il fait le guet en compagnie de ses doudous. Et soudain, il s'écrie : - Oh la la ! Le voilà...

Vite la porte s'ouvre ! Youpi !

Dans la forêt obscure, Papa a enfin trouvé un joli sapin bien touffu. Sur son escabeau, Maman attache l'étoile tout en haut. Un souriceau fait voltiger les fils dorés. Un autre accroche les lutins

Et le troisième, le plus petit ?

Derrière la fenêtre illuminée, le plus petit attend. Il est à l'affût du moindre bruit. Et soudain, il murmure : - Oh lala ! Je crois bien que c'est lui...

Toc Toc Toc ! Mais qui se tient derrière la porte ?

- Bonsoir. Il fait si froid ! Puis je entrer me reposer ?

- Evidemment. Quelle belle surprise ! répond Papa.

Maman lui offre une couverture, un souriceau une tasse de chocolat chaud, un autre une part de gâteau.

Et le troisième, le plus petit ?

Le plus petit descend de son tabouret et lui offre son doudou le plus doux :

-Joyeux Noël, père Noël !



D'après Petites
Histoires,
Milan Presse.

